

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 24 avril 2014

Soumis au vote du Conseil d'administration du
05 juin 2014

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 24 avril 2014 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

| | |
|---|--|
| Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université | Présent |
| Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration | Présent |
| Camille BAULANT | Présente |
| Matthieu BILLIARD | Présent |
| Christophe BOUJON | Procuration à Mme LE RAY-RICHOMME |
| Jacques-Antoine CESBRON | Excusé |
| Hervé CHRISTOFOL | Procuration à Mme SAMIER DEBSKI |
| Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC) | Excusée |
| Yves DENECHERE | Procuration à M. MOREL |
| Chloé DUCHENE (Suppléant : Jérémie QUILLERE) | Présente |
| Sylvie DURAND | Excusée |
| Alain FOURCADE | Excusé |
| Pierre FRERE | Présent |
| Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL) | Présent |
| Patrick HAMARD | Présent |
| Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON) | Présent puis procuration à Mme LEBECHNECH |
| Dominique JONCHERAY | Procuration à M. PEZERIL |
| Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU) | Présente |
| Anne-Marie LE RAY-RICHOMME | Présente |
| Corinne LEFRANCOIS | Présente |
| Elisabeth MATHIEU | Présente |
| Alain MOREL | Présent |
| Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI) | Excusé |
| Aurélien OTON (Suppléant : Isaline DEMANGEL) | Présent |
| Sylvain PEZERIL | Présent |
| Nathalie SAMIER-DEBSKI | Présente |
| Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE) | Présente puis procuration à M. SAINT-ANDRÉ |
| Patrick SAULNIER | Présent |
| Jean-Luc SINGUIN | Procuration à M. ROBLEDO |
| Chantal PICHOT-THOMAZEAU | Excusée |

22 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 16 membres présents, 6 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

| | | |
|----------------|----------------------|------------------|
| John WEBB | Jean-Luc COURTHAUDON | Isabelle RICHARD |
| Didier LE GALL | Michèle FAVREAU | Daniel SCHAUB |
| Didier PELTIER | Marc BOURCERIE | Didier BOISSON |

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

| | |
|---|----|
| 1. Informations..... | 4 |
| 2.1. Politique des moyens 2015 | 4 |
| 2. Prospective et Moyens..... | 4 |
| 2.1. Politique des moyens 2015 | 4 |
| 2.2. Adhésion à la CPU et à la CUE LUNAM | 6 |
| 2.3. Modification de la structuration budgétaire de l'université (création d'un centre financier dédié aux projets transversaux)..... | 6 |
| 3. Recherche..... | 6 |
| 3.1. Convention de coopération horizontale avec la SATT | 6 |
| 4. Affaires générales et statutaires | 7 |
| 4.1. Révision des statuts de l'université | 7 |
| 5. Enseignements et vie étudiante..... | 9 |
| 5.1. FSDIE : enveloppes et critères d'attribution | 9 |
| 5.2. Présentation du bilan du SUMPPS | 9 |
| 5.3. Demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la capacité d'addictologie clinique..... | 9 |
| 5.4. Création DIU de Neuro-pédiatrie | 10 |
| 6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA..... | 10 |

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

1. Informations

2.1. CUE Université Bretagne Loire (UBL)

Les groupes de travail IDEX et Collegia, Doctorat, Formation, International et Numérique se sont réunis. Les groupes de travail sur le développement économique, Communication et Fonctions support sont en cours de mise en place.

Par ailleurs, le comité de coordination travaille sur des documents qui sont en cours de finalisation : un sur les conditions d'obtention du doctorat et un autre sur la signature de la production scientifique. Il se réunira le 26 avril.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les annonces sur le redécoupage des régions ne perturbent pas le travail sur la mise en place de l'UBL puisque la loi dispose que les CUE se construisent sur un territoire académique ou interacadémique.

M. BILLIARD demande si une évolution de la CUE est prévue si le Maine-et-Loire est rattaché à une autre région.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cette question fait forcément l'objet d'une réflexion. La Région Pays-de-la-Loire se mobilise pour ne pas être fragmentée. La fusion vers une autre région voisine semble être un scénario envisageable mais certainement pas dans les prochains mois. M. SAINT-ANDRÉ estime que le projet de CUE UBL pourrait être un projet précurseur pour un futur qui aurait du sens pour le Grand Ouest.

2. Prospective et Moyens

2.1. Politique des moyens 2015

M. ROBLEDO présente quelques focus sur la politique des moyens 2015 :

- 1° Rattrapage de la dotation des composantes (augmentation de 100 000€).
- 2° Principe de fongibilité asymétrique reconduit et affirmé.
- 3° Créations d'emplois : 12 créations pour 2015 (possibles si le ministère respecte ses engagements d'affectation à l'UA de 35 emplois) : dont 10 postes E/C dont 8 fléchés sur le projet plurisantié + 2 postes BIATSS fléchés sur des fonctions supports.
- 4° Possibilité de recruter du personnel contractuel sur ressources propres des composantes, sur projet (pas sur postes pérennes), un an renouvelable une fois.
- 5° Poursuite de la déprécarisation: 14 postes au titre de la loi du 12 mars 2012 (Sauvadet).
- 6° Recrutement d'enseignants sur des postes réservés aux personnels handicapés (obligation).
- 7° Seuil minimal d'ouverture de parcours de formation fixé à 10 étudiants. Des rapprochements ou des mutualisations avec d'autres spécialités ou options devront être envisagés pour les formations à très faible effectif.
- 8° Politique RH – renforcement des fonctions support (par rapport aux fonctions soutien). Le rapport de l'IGAENR montre que l'Université d'Angers est particulière dans sa cartographie des emplois BIATSS. Il y a une surreprésentation des fonctions soutien par rapport aux fonctions support.
- 9° Evolution de la fonction et des services financiers. Mise en place en 2016 de la nouvelle gestion budgétaire et des comptes publics. Nécessité de réfléchir à la meilleure organisation possible des antennes financières.

Mme DUCHENE souhaite des précisions sur le processus de la campagne d'emploi. Elle s'interroge sur le fait que certains postes soient déjà fléchés.

M. ROBLEDO précise que les emplois fléchés pour plurisantié ont été estimés par rapport au volume horaire nécessaire pour la mise en place de la première année. Par ailleurs, la valence recherche de certains de ces postes pourra être orientée vers des disciplines propres aux UFR autres que la Faculté de Médecine.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que les profils de poste seront discutés via les contrats d'objectifs et de moyens des composantes concernées.

Mme DUCHENE demande si le Ministère s'est exprimé sur le maintien ou non de ses engagements d'affecter à l'université 35 postes sur 5 ans, notamment avec la mise en place de la COMUE. Etant donné que le ministère affecte les moyens de l'université directement à la COMUE, comment les 35 postes seront-ils redistribués à l'Université d'Angers ?

M. SAINT-ANDRÉ précise que le Premier Ministre a annoncé que les emplois promis pour l'enseignement supérieur et la recherche seraient sanctuarisés. Concernant la part affectée aux établissements et la part affectée à la COMUE, c'est effectivement un peu obscur. Aujourd'hui les COMUE ne sont pas aux Responsabilités et Compétences élargie (RCE). De ce fait, l'Etat ne peut pas leur affecter de masse salariale d'emplois statutaires. Par ailleurs, M. SAINT-ANDRÉ précise que, dès 2014, la mesure a porté sur 30 emplois. Cinq emplois ont été affectés à Angers au titre du contrat de site qui n'existe pas encore. Ceci a fait l'objet d'une négociation l'année dernière et fera à nouveau l'objet d'une négociation l'an prochain.

M. Alain MOREL demande des précisions sur l'obligation d'emploi de personnels enseignants chercheurs handicapés.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ces emplois font partie de la campagne d'emplois. Seules les conditions de recrutement sont particulières. L'obligation de recrutement porte sur 6% de la campagne d'emplois.

M. HAMARD rappelle qu'il existe un déficit important de personnel BIATSS sur toute l'université. Il s'interroge sur le faible nombre de créations de postes pour les personnels BIATSS.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'en plus des postes vacants offerts à la mutation puis au concours, la prochaine campagne d'emplois permettra l'ouverture de 16 postes BIATSS (14 créations dans le cadre de la Loi Sauvadet et 2 créations plus classiques). Il reconnaît que les personnels rencontrent quelques difficultés dans certains domaines liées au manque d'effectif. Il estime que des réponses peuvent être apportées sur un plan pluriannuel, avec notamment des réorganisations à envisager. Il souligne qu'au regard du modèle SYMPA, le déficit en emploi de l'université est moins important pour l'effectif fonctionnaire administratif, notamment grâce à l'application de la Loi Sauvadet. Cet élément doit être pris en compte même si des progrès restent à faire.

M. OTON souhaiterait savoir si l'université a évalué le montant de l'amende qu'elle devrait payer au regard du niveau de recrutement des personnels handicapés.

M. TACHEAU précise que le montant serait de 495 000 euros. Il indique qu'une réflexion est en cours pour favoriser la déclaration et le maintien comme travailleurs handicapés de certains personnels. Cela d'autant que des personnels déclarés handicapés peuvent choisir de ne plus l'être au bout de trois ans. Ce sujet est très délicat car il relève du choix personnel de chacun.

M. SAINT-ANDRÉ explique que l'université s'engage depuis deux ans à améliorer le niveau de recrutement des personnels handicapés et l'aménagement de leur poste de travail. De plus, les partenariats avec des entreprises qui emploient des personnels handicapés ont été renforcés.

Mme RICHARD ajoute que les données sociales globales sur l'accès à l'emploi des personnels en situation de handicap montrent qu'il y a une vraie discrimination à l'emploi des personnes en question. Elle estime que c'est la responsabilité sociale de chacun que de participer à la résorption de cette inégalité.

M. SAINT-ANDRÉ note que l'accès à l'emploi d'enseignant-chercheur des personnels handicapés sera complexe à appréhender. L'employeur se trouvera devant une grande difficulté qui est celle du vivier de possibilités de recrutement. En effet, le Ministère ne flèche que 15 contrats doctoraux cette année et 25 l'année prochaine pour toute la France pour recruter des doctorants handicapés. Il est aisé de constater que tous les acteurs sociaux ont beaucoup de chemin à faire en la matière.

M. Pierre-Emmanuel MOREL demande si les crédits de suppléance de 30 000 euros pour les personnels en formation sont suffisantes pour répondre à tous les besoins de formation. Il demande des précisions quant à la nature des frais que couvrent ce budget.

M. ROBLEDO précise que cette somme a été évaluée sur la base de l'année précédente et tous les crédits n'ont pas été consommés. L'idée est de favoriser les dispositifs de formation des personnels. Lorsque la personne est en formation, elle est remplacée temporairement soit par un autre personnel soit via des heures complémentaires/supplémentaires d'un de ses collègues.

Mme BAULANT souhaiterait des précisions sur ce qui est entendu par "sur-représentation des fonctions soutien à l'université". Elle constate au contraire un manque chronique des fonctions soutien d'assistance à l'enseignement ou des services de scolarité par exemple.

M. ROBLEDO sait que le ressenti sur le terrain est différent mais plusieurs analyses de la cartographie des emplois à l'université montrent que la répartition des emplois de l'Université d'Angers est atypique par rapport aux autres universités françaises. Une analyse débute sur les fonctions scolarité et assistance à l'enseignement sur l'ensemble de l'établissement.

M. HOUSSAY souhaiterait des précisions sur le seuil minimum d'ouverture de formation.

M. SAINT-ANDRÉ explique que pour les formations à faible effectif, l'université a choisi de travailler sur des cohabilitations implantées sur plusieurs sites. Des mutualisations entre parcours proches sont également réalisées. L'idée est de permettre aux étudiants d'accéder aux formations. La notion de seuil d'ouverture n'est pas à comprendre au sens strict du terme. Le vrai travail est à effectuer sur le coût global des formations.

M. FRERE demande des précisions sur l'impact de la réorganisation entre les antennes financières des composantes et des laboratoires et la DAF.

M. ROBLEDO indique qu'il est trop tôt pour l'évaluer. L'UFR Sciences est site pilote pour SIFAC Web. L'impact sur des simplifications de processus financiers n'a pas encore été analysé. Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui s'imposera aux universités en 2016 entraîne des contraintes différentes. Cela va demander une professionnalisation beaucoup plus forte du processus financier. L'application de ce décret s'inscrira dans un travail collectif de tous les acteurs de l'université.

La politique des moyens 2015 est approuvée à la majorité avec 21 voix pour et 1 abstention.

2.2. Adhésions à la CPU et à la CUE LUNAM

Les adhésions 2014 à la CPU de 13 781 € et à la CUE LUNAM de 34 000 € sont approuvées à l'unanimité avec 22 voix pour

2.3. Modification de la structuration budgétaire de l'université (création d'un centre financier dédié aux projets transversaux)

M. ROBLEDO explique qu'une nouvelle unité budgétaire doit être créée. Elle sera dédiée aux projets transversaux dont les RFI. Il s'agit notamment de faciliter le suivi financier et d'anticiper la justification auprès des financeurs de l'éligibilité des dépenses par rapport aux subventions obtenues dans le cadre de ces projets.

Mme SARAMITO précise que la Région est également soumise à des instances de contrôle qui lui demandent de justifier l'utilisation des subventions. Cette nouvelle unité budgétaire semble être un bon outil pour répondre à ces exigences.

La modification de la structuration budgétaire de l'université (création d'un centre financier dédié aux projets transversaux) est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

3. Recherche

3.1. Convention de coopération horizontale avec la SATT

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'un mandat provisoire jusqu'à la signature de la convention de coopération horizontale permettant le transfert du portefeuille antérieur et la prise en charge des résultats a été signé.

Il explique que les établissements confient à la SATT :

- l'évaluation de l'intégralité des résultats et leur protection,
- la gestion et la valorisation de la PI (incluant le portefeuille antérieur),
- la négociation des contrats de transfert,
- l'ingénierie de l'activité contractuelle,
- l'accompagnement des projets de création d'entreprises innovantes en lien avec les acteurs de l'innovation,
- détecter des résultats de recherche, les évaluer et les protéger,
- prendre en charge le transfert de la PI (incluant le portefeuille antérieur),
- assurer la rédaction et la négociation des contrats dans le champs de l'activité contractuelle,
- accompagner la création d'entreprises innovantes,

- mettre en œuvre les actions supports, en concertation avec les CUE (sensibilisation, formation, veille, cartographie des compétences en matière d'expertise scientifique),
- accompagner les établissements pour favoriser l'ouverture des plateformes aux partenaires socio-économiques (ex : définition de la politique de tarification de la plateforme),
- apporter son expertise aux établissements dans le cadre de la définition de leur stratégie de valorisation et d'innovation,

Le comité local de valorisation permettra une définition des besoins plus adaptée à la réalité des établissements. Un travail est en cours pour proposer aux laboratoires un accompagnement de proximité qui fait davantage défaut depuis la mise en place de la SATT.

La convention de coopération horizontale avec la SATT est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

4. Affaires générales et statutaires

4.1. Révision des statuts de l'université

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet de révision des statuts de l'université. Il s'agit d'une mise en conformité des statuts avec la loi du 22/07/2013 en prenant en compte les évolutions de l'UA. Ces nouveaux statuts doivent être validés par le conseil d'administration avant le 23/07/2014.

M. SAINT-ANDRÉ précise que dans un souci de clarification, il a été décidé de séparer ce qui relève des statuts de ce qui relève du règlement intérieur. Ce dernier est en cours d'écriture.

La loi impose la création de certains conseils. Le conseil des directeurs de composantes est constitué de l'actuel conseil de gouvernance. Les directeurs de SFR ou responsables des pôles de recherche seront invités en fonction de l'ordre du jour. Le bureau de l'UA sera l'actuel comité de direction.

Le président présente les modifications induites par la loi concernant les dispositions électorales des conseils centraux. La parité des listes électorales est rendue obligatoire. Comme auparavant, l'élection des membres du CA se fait par un collège électoral unique et celle des commissions composant le conseil académique (CAc) se fait suivant 4 secteurs de formation. Il est proposé de modifier la composition de ces secteurs et le nombre de sièges attribués par secteur à la commission de la formation et de la vie universitaire. Cela afin de tenir compte des évolutions en cours de l'université (regroupement des formations d'ingénierie au sein d'une même composante) et d'ouvrir la possibilité à chaque composante d'être représentée à la CFVU.

M. SAINT-ANDRÉ propose une composition du CA à 36 membres (16 EC, 6 étudiants, 6 BIATSS, 8 personnalités extérieures dont 3 représentants des collectivités territoriales). Il propose que le CAc soit présidé par le président de l'université. Le vice-président CA est élu par le CA, le VP recherche par la commission de la recherche et le VP formation par la CFVU sur proposition du président. Les autres VP sont créées par délibération du CA sur proposition du président. Il propose que l'équipe présidentielle soit désignée de manière globale par le CA. Ces dispositions seront précisées par le règlement intérieur. La CFVU continuerait à élire en son sein un VP étudiant.

M. SAULNIER demande des précisions sur l'impact du changement d'affectation de secteur de formation du département ISSBA sur le fonctionnement de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé. Certes, ce changement est un affichage pour le projet d'EPU mais aujourd'hui aucune information n'est diffusée sur un projet de rapprochement de l'IMIS, l'ISSBA et l'ISTIA hors EPU. M. SAULNIER souhaiterait des précisions sur les différents scénarios possibles.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le rapprochement d'un département d'un secteur quelconque de formation n'a pas d'impact sur le fonctionnement ou les élections au conseil de la composante. Il rappelle qu'un enseignant-chercheur peut par ailleurs choisir de changer de secteur de formation sous certaines conditions. Concernant le projet d'EPU, l'université vient de recevoir la réponse officielle de la DGESIP. Des axes de réflexions sont en discussion avec la direction de l'ISTIA, l'IMIS et l'ISSBA. Des rendez-vous seront pris avec la DGESIP et le président de la CTI pour essayer de comprendre ce qui a pu se passer concernant la discordance entre les avis rendus par le groupe d'évaluation de notre projet et l'avis final de la CTI. Ces rencontres permettront aussi d'identifier comment et selon quel calendrier nous pourrions déposer un nouveau dossier. Dès que ces informations seront connues, elles seront communiquées. Cela étant dit, le rapprochement géographique de ces trois structures d'ingénierie est inscrit dans le prochain CPER.

Mme DUCHENE ne comprend pas pourquoi l'UFR Lettres, langues et sciences humaines a un siège en moins à la CFVU alors qu'il s'agit de la composante la plus importante de l'université.

| Secteurs | Enseignants Rang A | Enseignants Rang B | Étudiants | BIATOSS | Personnalités extérieures |
|---|--------------------|--------------------|-----------|---------|---------------------------|
| Disciplines juridiques, économiques et de gestion | 2 | 2 | 4 | 4 | 4 |
| Lettres, sciences humaines et sociales | 1 | 2 | 5 | | |
| Sciences et technologies | 3 | 2 | 4 | | |
| Disciplines de santé | 2 | 2 | 3 | | |
| TOTAUX | 8 | 8 | 16 | 4 | 4 |

Les personnels BIATSS sont rassemblés dans un collège unique.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le total des sièges pour ce collège ne peut excéder 8. Cette répartition permet à chaque composante d'être représentée. Par ailleurs, il rappelle que seule l'UFR LLSH est certaine d'avoir 3 sièges enseignants à la CFVU. Concernant les étudiants, l'ESTHUA, désormais affectée au secteur disciplines juridiques, économiques et de gestion, comprend plus de 2700 étudiants (+UFR DEG 3000 étudiants), ce qui explique la modification de la répartition des sièges suivant les secteurs pour les étudiants. Pour information, il indique que l'UFR LLSH, hors étudiants UCO, comprend 3800 étudiants.

M. HAMARD demande des précisions sur les 8 abstentions de l'avis de la commission des statuts. Par ailleurs, il note avec satisfaction l'augmentation des sièges BIATSS au CA.

M. SAINT-ANDRÉ explique que les réserves portaient sur le changement de répartition des sièges de la CFVU pour l'UFR LLSH et sur l'affectation de l'ISSBA au secteur électoral sciences et technologie.

Mme BAULANT demande pourquoi l'ESTHUA est affectée au secteur disciplines juridiques, économiques et de gestion et pas au secteur LLSHS alors que plusieurs enseignants sont des géographes.

M. SAINT-ANDRÉ indique que la question a été posée à la direction de l'UFR ITBS qui a préféré cette affectation. Les disciplines de gestion à l'ESTHUA seront amenées à se développer. Ce choix s'explique aussi par l'implantation géographique de ce département.

M. BILLIARD souhaite des précisions sur les modalités de désignation des personnalités extérieures au CA.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cette partie des statuts reprend le texte de loi. A ce jour, l'application concrète de cette mesure n'est pas connue. M. SAINT-ANDRÉ propose à M. BILLIARD de participer à la réflexion.

M. OTON regrette que l'argument de la modification de la répartition des sièges à la CFVU soit la représentation de chaque composante. Il estime qu'un élu l'est au titre de l'université et non pas au titre d'une composante.

M. SAINT-ANDRÉ exprime son accord sur ce point de vue. Cela est surtout vrai pour le CA pour lequel il n'y a pas de secteur électoral. La CFVU examine des dossiers techniques qui sont des émanations des composantes. Il est important que la CFVU entendent les porteurs de projets.

Mme LE RAY-RICHOMME demande si un calendrier est envisagé pour le rapprochement de l'ISTIA, l'IMIS et l'ISSBA et sous quelle forme. Au regard de l'argumentation de la modification de la répartition des sièges à la CFVU, elle comprend que ce rapprochement prendrait la forme d'une composante.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il s'agit d'un choix des composantes en question. Il explique que le projet est en discussion assez avancée pour l'IMIS mais qu'il n'y a pas de calendrier pour l'ISSBA. Le préalable reste les rencontres avec la DGESIP et la CTI pour élaborer un nouveau calendrier pour la création d'un EPU.

La révision des statuts de l'université est approuvée à la majorité avec 18 voix pour et 4 abstentions.

5. Enseignements et vie étudiante

5.1. FSDIE : enveloppes et critères d'attribution

Les crédits FSDIE 2014 se répartissent ainsi :

- FSDIE INITIATIVES ETUDIANTES : 95 000 euros (Reports inclus)
 - Enveloppe à répartir conformément aux critères définis dans la charte FSDIE approuvés au CA du 31/01/2013
- VIE ETUDIANTE : 100 000 € répartis ainsi :
 - 35000 € culture
 - 35000 € mobilité
 - 25000 € sport
 - 5000 € handicap

Une fois l'enveloppe et les critères approuvés par le CA, l'attribution des subventions FSDIE sera de la compétence exclusive de la CFVU (cf Loi ESR).

M. OTON demande si en cas de crédits consommés en totalité à l'année n-1, la baisse des crédits est répercutée sur la partie initiatives étudiantes ou sur la partie vie étudiante.

M. SAINT-ANDRÉ indique que les crédits FSDIE ne seront pas diminués et qu'ils sont calculés en fonction des effectifs étudiants.

M. TACHEAU précise que les proportions entre les initiatives et la vie étudiante sont les mêmes que les années précédentes. Il s'agit d'une décision de la CFVU. L'affectation des crédits FSDIE se fait suivant le réalisé n-1.

Mme LE RAY-RICHOMME demande des précisions sur l'utilisation des fonds affectés aux directions et services pour la partie vie étudiante. Elle note la faible enveloppe allouée à la mission handicap.

M. PELTIER précise que les 5 000 euros complètent le budget de la mission handicap de 42 000 euros.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les fonds consacrés à la mobilité concernent les bourses à la mobilité des étudiants, ceux du sport permettent la rémunération de personnels vacataires pour les activités proposées aux étudiants. Des éléments de réponses plus précis concernant les utilisations des fonds de la vie étudiante pourront être donnés en CFVU.

Les enveloppes et les critères d'attribution du FSDIE sont approuvés à la majorité avec 21 voix pour et 1 abstention.

5.2. Présentation du bilan du SUMPPS

M. GARRE présente le bilan du SUMPPS. Ce service commun de l'université ouvert à tous ses étudiants, assure, outre le bilan de santé obligatoire des inscrits en licence, un accueil permanent et personnalisé pour ceux qui souhaitent demander conseil, mettre à jour une vaccination, obtenir un certificat médical, consulter pour un problème médical ou tout autre problème d'ordre gynécologique, psychologique, psychiatrique, diététique ou social.

Son but est de contribuer au mieux au bien-être physique, psychique et social des étudiants tout au long de leur cursus.

Le SUMPPS est à la disposition de toutes les composantes de l'université. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire et est constitué en centre de Santé pour tous les étudiants de l'Université.

Les projets du service sont notamment de participer à Angers Loire Campus (prévention collective et extension des conventionnements). En collaboration avec le LEEST (laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail), le SUMPPS sera site pilote pour l'évaluation des risques professionnels. Enfin, le SUMPPS souhaite mener une enquête sur les caractéristiques psychopathologiques d'une population d'étudiants en difficulté.

5.3. Demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la capacité d'addictologie clinique

Le renouvellement de la capacité d'addictologie clinique permettra la poursuite de l'enseignement d'addictologie existant depuis plus de 20 ans, sur deux années en alternance. Il s'agit d'une formation destinée aux médecins généralistes. Le tarif est national et s'élève à 513,10€.

Procès-verbal du conseil d'administration du 24 avril 2014

La demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la capacité d'addictologie clinique est approuvée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

5.4. Création du DIU de Neuro-pédiatrie

Le DIU de neuro-pédiatrie est une formation complémentaire en neurologie pédiatrique pour les pédiatres ou neurologues - Formation de niveau 3ème cycle. C'est la seule formation diplômante en neurologie pédiatrique au plan national. Les tarifs sont de :

- droits de DIU : étudiants-internes = 350 € | Non-financés (pratitiens libéraux) = 700 € | Tarif entreprise (pratitiens non libéraux) : 1000 €
- + droits universitaires en vigueur

La création DIU de neuro-pédiatrie et ses tarifs sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour.

6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à fin 17H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU